

ing of the Duties imposed by the Act of the fifty-third year of His Majesty's reign, Chapter the Eleventh, as amended by the Act of the fifty-fifth George the Third, Chapter the Second.

Ordered, That Mr. Davidson do carry the Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

A Message from the Legislative Council, by Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery :

LEGISLATIVE COUNCIL,
Monday, 2^d February, 1818.

Ordered, That one of the Masters in Chancery do go down to the Assembly, and acquaint that House, that the Legislative Council do give leave to the Honourable A. L. Juchereau Duchesnay, to attend a Special Committee of the House of Assembly, on Tuesday the third day of February instant, which are appointed to take into consideration the Petition of Jean Baptiste Mirille Déchéne, praying for an indemnification, in order that he may be examined relative to the subject matter of the said Petition, if he thinks fit.

And then he withdrew.

On motion of Mr. Taschereau, seconded by Mr. Bellet,

Ordered, That it be referred to the Committee of Privileges, to consider the mode in which either of the two Houses can cause to come before it the Officers of the other House, to be examined, and to report with all convenient speed, the Rules, Usages and Customs in that behalf.

On motion of Mr. M'Cord, seconded by Mr. Cockburn,

Ordered, That Mr. Davidson and Mr. Gagy, be added to the Committee on the Petition of Thomas M'Cord, Esquire, and the Accounts reported from the Commissioners for superintending the House of Correction in the District of Montreal.

The Order of the Day, for the House in Committee, on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Merchants of Montreal, requesting the appointment of additional Inspectors of Flour, with an instruction to enquire, whether it is expedient to amend the Act of the forty-fourth Geo. III. Chapter the Fourth, respecting the Inspection of Flour, being read ;

The House resolved itself into the said Committee. Mr. Speaker left the Chair.

Mr. Bruneau took the Chair of the Committee.

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Bruneau reported, that the Committee had come to a Resolution, which he was directed to report to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be now received.

And he read the Report in his place, and afterwards delivered it in at the Clerk's Table, where the Resolution was again read, as followeth :

Resolved, That it is the opinion of this Committee, that it is expedient to amend an Act passed in the forty-sixth year of His Majesty's reign, Chapter Fourth, intituled, " An Act to repeal an Ordinance made and passed in the twenty-fifth year of His Majesty's reign, intituled, " An Ordinance to prevent the exportation of unmerchantable Flour, and the false taring of " Bread and Flour Casks, to regulate the packing and " inspection of Flour and Indian Meal, and to provide " for ascertaining the quality of Biscuit in future," and especially to appoint an additional number of Inspectors, and also the better to regulate the different qualities of Flour.

On motion of Mr. Cuvillier, seconded by Mr. Bruneau,

Resolved, That this House doth concur with the Committee, in the said Resolution.

Ordered, That Mr. Cuvillier have leave to bring in a Bill, pursuant to the said Resolution.

He accordingly presented the said Bill to the House, and the same was received, and read the first time.

Or.

Droits imposés par l'Acte de la cinquante-troisième année du Règne de Sa Majesté, Chapitre Onzième, tel qu'amendé par l'Acte de la cinquante-cinquième année du Règne de Sa Majesté, Chapitre Deuxième."

Ordonné, Que Mr. Davidson porte ce Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Message du Conseil Législatif, par Mr. De Léry, un des Maîtres en Chancellerie :

CONSEIL LÉGISLATIF,
Lundi, le 2^e Février, 1818.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée, et informe cette Chambre que le Conseil Législatif permet à l'Honorable A. L. J. Duchesnay, d'aller, s'il le juge à propos, devant le Comité Spécial de l'Assemblée, nommé pour prendre en considération la Pétition de Jean Baptiste Mirille Déchéne, demandant une indemnité, Mardi, le troisième jour de Février prochain, pour être examiné sur le sujet de ladite Pétition.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur Motion de Mr. Taschereau, secondé par Mr. Bellet,

Ordonné, Qu'il soit référé au Comité de Privileges de considérer la manière, dont l'une des deux Chambres peut faire venir devant elle des Officiers de l'autre Chambre, pour être examinés, et faire rapport, avec toute la diligence convenable, des Règles, Usages et Coutumes à cet égard.

Sur Motion de Mr. M'Cord, secondé par Mr. Cockburn,

Ordonné, Que Mr. Davidson et Mr. Gagy, soient ajoutés au Comité, auquel a été référée la Pétition de Thomas M'Cord, Ecuyer, et les Comptes des Commissaires pour surveiller à la Maison de Correction pour le District de Montréal.

Lu l'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition des Marchands de Montréal, demandant la nomination d'un nombre additionnel d'Inspecteurs de Farine, avec instruction de s'enquérir, s'il est expedient d'amender l'Acte de la quarante-quatrième Geo. III. Chapitre Quatrième, concernant l'inspection de la Farine.

La Chambre s'est en conséquence formée en Comité.

Mr. l'Orateur a laissé la Chaire.

Mr. Bruneau a pris la Chaire du Comité.

Mr. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et Mr. Bruneau a fait rapport, que le Comité avoit passé une Résolution, dont il avoit ordre de faire rapport à la Chambre, lorsqu'il lui plairoit de la recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit maintenant reçu.

Et il a lu le Rapport à sa place, et ensuite l'a remis à la Table du Greffier, où la Résolution a été lue de nouveau comme suit :

Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il est expedient d'amender l'Acte passé dans la quarante-sixième année du Règne de Sa Majesté, Chapitre Quatrième, intitulé, " Acte qui rappelle une Ordonnance faite et passée dans la vingt-cinquième année du Règne de Sa Majesté, intitulée, " Ordonnance qui défend " l'exportation de Farine non marchande, ainsi que le " faux tare sur les quarts de farine et de Biscuit, qui " qui règle l'inspection de la Farine de Froment et de " Bled d'Inde, et qui pourvoit à constater à l'avenir la " qualité du Biscuit," et spécialement de nommer un nombre additionnel d'Inspecteurs, et aussi pour mieux régler les différentes qualités de la Farine.

Sur Motion de Mr. Cuvillier, secondé par Mr. Bruneau,

Résolu, Que cette Chambre concourt, avec le Comité, dans ladite Résolution.

Ordonné, Que Mr. Cuvillier ait la permission d'introduire un Bill, conformément à ladite Résolution.

Il a en conséquence présenté ledit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Or.

Message from the Legislative Council.

Reference to the Committee of Privileges.

Members added to a Committee.

Committee of the whole on the Appointment of Inspectors of Flour.

The Committee Reports.

Concurrence.

Bill brought in accordingly.

Message du Conseil Législatif.

Référence au Comité de Privileges.

Membres ajoutés à un Comité.

Comité général sur la nomination des Inspecteurs de Farine.

Le Comité fait Rapport.

Concours.

Bill introduit en conséquence.